

**ASSOCIATION DES
MUNICIPALITÉS BILINGUES DU
MANITOBA INC.**

ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2017

ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA INC.

31 MARS 2017

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	3
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	
État des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers	6
Cédule des revenus et des dépenses par projet	10

LISE DELEURME

COMPTABLE AGRÉÉE INC.
CHARTERED ACCOUNTANT INC.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA INC., qui comprennent le bilan au 31 mars 2017, l'état des résultats, et l'état de l'évolution des actifs nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA INC. au 31 mars 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Notre-Dame-de-Lourdes (Manitoba)
le 31 août 2017

Comptable professionnelle agréée inc.

**ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA INC.
BILAN**

AU 31 MARS 2017

	2017	2016
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	\$ 14,379	\$ 8,228
Investissements à court terme	55,000	85,732
Comptes à recevoir (Note 3)	112,258	152,474
Frais payés d'avance	1,233	284
Intérêts courus	181	12
	\$ 183,051	\$ 246,730
PASSIF ET SOLDE DE FONDS		
COURT TERME		
Comptes à payer et dépenses courues	\$ 50,090	\$ 91,468
Contributions à payer aux municipalités	131,500	154,000
	181,590	245,468
SOLDE DE FONDS	1,461	1,262
	\$ 183,051	\$ 246,730

Approuvé au nom du conseil d'administration

_____ administrateur

_____ administrateur

ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA INC.
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DU SOLDE DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	2017	2016
REVENUS (voir cédule)		
Administration	\$ 162,317	\$ 222,787
Développement économique	124,500	125,540
Traduction	85,000	100,000
Sports et loisirs	20,000	20,000
Bilinguisation	11,000	11,400
Bibliothèques municipales	3,484	2,221
	406,301	481,948
DÉPENSES (voir cédule)		
Administration	162,118	222,816
Développement économique	124,500	125,540
Traduction	85,000	100,000
Sports et loisirs	20,000	20,000
Bilinguisation	11,000	11,400
Bibliothèque municipales	3,484	2,221
	406,102	481,977
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES) DE L'EXERCICE	\$ 199	\$ (29)
SOLDE DE FONDS, DÉBUT DE L'EXERCICE	1,262	1,291
SOLDE DE FONDS, FIN DE L'EXERCICE	\$ 1,461	\$ 1,262

**ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA INC.
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	2017	2016
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Argent reçu de:		
Octrois	\$ 412,585	\$ 404,551
Autres bailleurs de fonds	31,889	29,928
Clients et individus	1,875	1,750
Argent payé pour:		
Salaires et avantages sociaux	(85,906)	(89,235)
Projets, matériaux et fournitures	(331,463)	(284,967)
Dépenses administratives	(53,561)	(65,388)
	(24,581)	(3,361)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Investissement à court terme	30,732	4,267
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE AU COURS DE L'EXERCICE		
	6,151	906
ENCAISSE, début de l'exercice	8,228	7,322
ENCAISSE, fin de l'exercice	\$ 14,379	\$ 8,228

ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA INC. NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

1. ORGANISATION

L'ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA INC. est une société sans capital actions et à but non lucratif en vertu de la loi sur les corporations du Manitoba.

La société a pour objectif de promouvoir la mise sur pied des services municipaux dans les deux langues officielles dans chaque municipalité où il y a une concentration de francophones.

La société est exempte d'impôt sous l'article 149 de la loi d'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les conventions comptables importantes sont les suivantes:

(a) Méthode de comptabilité

L'Association des municipalités bilingues du Manitoba inc. applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les ressources financières de la société sont affectées aux quatre fonds correspondant aux activités et aux objectifs de la société comme suit:

(i) Fonds non grevés d'affectations

Administration : les opérations liées au fonctionnement général de la société sont regroupés sous ce fonds.

(ii) Fonds d'affectations internes

Traduction : ce fonds d'affectation interne comprend les services offerts aux municipalités membres de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba inc. pour la traduction de leurs procès-verbaux et autres outils de communication pour diffusion publique.

Bibliothèques municipales : ce fonds d'affectation interne comprend le coût des achats de matériaux, la coordination et les frais de déplacements pour les rencontres des bibliothèques membres de la Fédération des bibliothèques des municipalités bilingues du Manitoba.

Sports et loisirs : ce fonds d'affectation interne permet de distribuer une somme annuelle aux municipalités membres qui ont une Commission de sports et de loisirs incorporée sur leur territoire sous les règles du Ministère provincial du Manitoba responsable pour les sports et les loisirs.

Développement économique : ce fonds d'affectation interne a été mis sur pied afin d'offrir une aide monétaire annuelle aux municipalités membres pour la mise sur pied d'initiatives de développement économique bilingues. L'aide financière est offerte sur une base de jumelage allant jusqu'à un maximum de 9 000 \$ par année et est assujettie à des critères de sélection.

**ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(b) Constatation des revenus

Les apports affectés sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont traitées comme dépenses dans l'exercice d'achat.

(d) Instruments financiers

Les instruments financiers de la société comprennent l'encaisse, les comptes à recevoir, les placements, les comptes à payer et les dépenses courues. À moins d'indication contraire, la direction de la société est d'avis qu'elle n'est pas exposée d'une façon significative aux risques d'intérêt, d'échange ou de crédit provenant de ces instruments financiers.

Les valeurs comptables des instruments financiers se rapprochent de leurs justes valeurs en raison des taux d'intérêt variables, des échéances à court terme, ou parce qu'elles sont recevables ou payables sur demande.

La société classe ses instruments financiers comme suit :

L'encaisse et les placements sont classés comme instruments détenus à des fins de transactions et sont reportés au bilan à la juste valeur avec les gains et les pertes comptabilisés dans l'état des résultats.

Les comptes à recevoir sont classés comme prêts et créances. Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur coût.

Les comptes à payer sont classés comme autres passifs financiers. Ces passifs financiers sont comptabilisés à leur coût amorti d'après la méthode de détermination de l'intérêt réel.

**ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(f) Ventilation des dépenses

L'Association des municipalités bilingues du Manitoba inc. entreprend divers projets à chaque année afin de promouvoir la mise sur pied de services municipaux dans les deux langues officielles dans chaque municipalité où il y a une concentration de francophones.

Les dépenses directement liées aux projets sont incluses dans les coûts de chaque projet.

La cédule des revenus et des dépenses par projet démontre la ventilation des dépenses.

(g) Avances bancaires

La société a accès à une marge de crédit de 40 000\$ portant intérêt au taux de 4,55%. Un contrat de sûreté général en premier rang sur l'actif total de la société a été grevé en garantie de la marge de crédit.

(h) Gestion des risques financiers

Les actifs et les passifs financiers de la société l'exposent à divers risques dans le cours normal de ses activités. La société s'est donnée pour objectif de maximiser son profil risque rendement, à l'intérieur des limites établies, en appliquant des stratégies, des politiques et des procédures de gestion du risque à l'ensemble de ses activités. L'analyse qui suit permet d'évaluer ces risques au 31 mars 2017:

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la société subisse des pertes en raison de l'incapacité de ses débiteurs de remplir leurs obligations contractuelles. Les instruments financiers susceptibles d'exposer la société à de fortes concentrations de risques de crédit sont principalement les montants à recevoir. Toutefois, la société n'est pas exposée à d'importants risques de crédit puisque les créances proviennent des gouvernements et le paiement en totalité est normalement perçu en temps opportun.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société ne soit pas en mesure de remplir ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. La société maintient son fonds de roulement à un niveau convenable qui lui permet de remplir toutes ses obligations en temps opportun.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou l'encaisse future d'un instrument financier varie en raison d'une fluctuation des taux d'intérêts commerciaux. La société est exposée au risque de taux d'intérêt puisque la marge de crédit porte intérêt à un taux variable.

Risque de taux d'échange

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou l'encaisse future d'un instrument financier varie en raison d'une fluctuation aux taux d'échange. La société n'est pas exposée au risque de taux d'échange du fait que tous ses instruments financiers sont libellés en dollars canadiens et que le nombre de transactions effectuées en devise étrangères est minime.

**ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

3. COMPTES À RECEVOIR

	2017		2016
Subventions à recevoir	\$ 75,688	\$	96,248
Comptes à recevoir de la Fédération canadienne des municipalités	30,624		52,623
TPS à recevoir	5,621		2,646
Contribution recevable des municipalités	-		125
Autres comptes à recevoir	325		832
	\$ 112,258	\$	152,474

4. ENCAISSE À DÉCOUVERT

L'Association détient une marge de crédit avec la Caisse Groupe Financier Ltée ayant un maximum de 40 000 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel (4,550 % au 31 mars 2017). La marge de crédit est garantie par un contrat de sûreté générale sur l'actif total de l'Association. Au 31 mars 2017, la marge de crédit se chiffrait à 0 \$ (0 \$ au 31 mars 2016).

ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA INC.
CÉDULE DES REVENUS ET DES DÉPENSES PAR PROJET
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	Administration	Traduction	Bilinguisation	Bibliothèques municipales	Sports et Développement loisirs économique	Total 2017	Total 2016
Revenus							
Entente Canada-Manitoba	\$ 41,016	\$ 85,000	\$ 11,000	\$ 3,484	\$ 124,500	\$ 285,000	\$ 300,000
Patrimoine canadien	110,000	-	-	-	-	110,000	110,000
Divers	9,353	-	-	-	-	9,353	19,758
Projet PIDDC	1,000	-	-	-	-	1,000	51,073
Intérêts	948	-	-	-	-	948	1,117
	162,317	85,000	11,000	3,484	124,500	406,301	481,948
Dépenses							
Salaires, avantages sociaux, honoraires	97,339	85,000	1,000	-	-	183,339	209,840
Transferts aux municipalités	-	-	10,000	3,484	124,500	157,984	156,813
Représentation et réunions	23,341	-	-	-	-	23,341	20,970
Déplacements	13,521	-	-	-	-	13,521	13,145
Frais professionnels	11,242	-	-	-	-	11,242	10,473
Publicité et promotion	7,460	-	-	-	-	7,460	12,610
Loyer	3,000	-	-	-	-	3,000	3,000
Cotisations	2,631	-	-	-	-	2,631	1,870
Téléphone et Internet	1,738	-	-	-	-	1,738	1,691
Assurance	900	-	-	-	-	900	972
Divers	500	-	-	-	-	500	-
Frais bancaires	438	-	-	-	-	438	526
Impression, timbres et papeterie	8	-	-	-	-	8	131
Projet PIDDC	-	-	-	-	-	-	34,563
Planification stratégique	-	-	-	-	-	-	15,373
	162,118	85,000	11,000	3,484	124,500	406,102	481,977
(Dépenses) revenus nettes pour l'exercice	\$ 199	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 199	\$ (29)